

Pour diffusion immédiate

LES AUGUSTINES LÈGUENT LEUR MONASTÈRE FONDATEUR DE 1639 À LA POPULATION

Québec, le 14 février 2013 – La Fiducie du patrimoine culturel des Augustines et les communautés d'Augustines du Québec soulignaient aujourd'hui, au monastère de l'Hôtel-Dieu de Québec, le récent legs de leur monastère fondateur à une fiducie d'utilité sociale qui en est devenue propriétaire au nom de la population. En effet, les Augustines ont récemment signé l'acte de cession du monastère de l'Hôtel-Dieu de Québec (établi en 1639) à la Fiducie, afin que se réalise comme prévu le projet **Le Monastère des Augustines**. La première ministre du Québec, Mme Pauline Marois, le ministre de la Culture et des Communications, M. Maka Kotto, la ministre du Travail, ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, ministre responsable de la Condition féminine et ministre responsable des régions de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches, Mme Agnès Maltais, le ministre des Anciens Combattants et député de Lévis-Bellechasse, l'honorable Steven Blaney, et le maire de Québec, M. Régis Labeaume, sont venus souligner ce geste visionnaire et profondément marquant dans l'histoire de notre pays.

Ce projet exceptionnel découle des intentions des religieuses de regrouper en un seul lieu et de mettre à la disposition du public leur patrimoine, qui comprend les collections et les archives des 12 monastères-hôpitaux qu'elles ont fondés. Les Augustines, qui ont jeté les bases du système hospitalier québécois, assurent ainsi une pérennité à leur présence dans l'histoire et le développement de notre pays.

« Nous en sommes convaincues, cet enseignement du passé a beaucoup à offrir aux hommes et aux femmes d'aujourd'hui, aux jeunes et moins jeunes. Les personnes qui découvriront ce patrimoine, qui le fréquenteront, qui l'étudieront, sauront en discerner un sens pour elles-mêmes. Le monastère où ils viendront faire une visite ou un séjour leur offrira un lieu de sens, de réconfort, de recentrement, de mieux-être, de répit au cœur de la ville et de l'effervescence de nos vies », a déclaré Sœur Hélène Marquis, supérieure de la Fédération des Augustines.

La Fiducie du patrimoine culturel des Augustines, une fiducie d'utilité sociale créée par les religieuses le 1^{er} octobre 2009, prend ainsi la relève pour assurer la pérennité des valeurs véhiculées par les Augustines et permettre l'accessibilité à leurs trésors au plus grand nombre.

« Cette responsabilité nous l'acceptons parce qu'elle est imprégnée de ce que vous êtes, de votre grandeur d'âme, de votre charisme, en un mot, de cette lumière que vous nous transmettez. Nous nous associons à vous pour offrir à la population cet héritage, le sauvegarder et le mettre en valeur, pour concrétiser cette volonté qui nous inspire tous. La fiducie que vous avez créée et que j'ai l'honneur de présider s'en fera la gardienne

dévouée », a affirmé maître Bernard Cliche, président du conseil d'administration de la Fiducie, en s'adressant aux Augustines.

Sur place, les autorités politiques ont eu l'occasion de rencontrer les représentants de la Fiducie, de même que plusieurs Augustines en provenance des différents monastères du Québec. Les autorités politiques ont pu être témoins de cet événement historique et elles ont profité de l'occasion pour rappeler leur engagement et leur soutien financier au projet **Le Monastère des Augustines**. Le gouvernement du Canada contribuera jusqu'à 15 M\$ pour le volet musée. Cette contribution provient du volet Grands projets du Fonds Chantiers Canada, qui vise des projets stratégiques de plus grande envergure et d'importance nationale et régionale. Le gouvernement du Québec versera 15 M\$ pour la mise sur pied de ce complexe novateur, alors que la contribution de la Ville de Québec sera de 6 M\$.

Une fois en activité à la mi-année 2015, **Le Monastère des Augustines**, situé au cœur du Vieux-Québec, proposera aux visiteurs du monde entier une programmation contemporaine en santé globale et des façons originales de s'approprier ce site historique classé, notamment avec L'Hôtellerie, Le Musée et Les Archives. Le concept unique du projet, ainsi que les détails de l'offre, seront présentés au cours des prochains mois.

***La Fiducie du patrimoine culturel des Augustines** a pour mission d'assurer, pour toute la population et pour les générations à venir, la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine (immobilier et mobilier, dont des collections d'objets médicaux, ethnologiques et religieux ainsi que des archives et des livres anciens) et de la mémoire des Augustines du Québec. Elle procède actuellement à la réhabilitation du monastère de l'Hôtel-Dieu de Québec (classé Lieu historique national du Canada et Site historique en vertu de la Loi sur les biens culturels du Québec) en vue d'y réaliser le projet **Le Monastère des Augustines**. Le Centre Catherine-de-Saint-Augustin, placé sous la responsabilité des religieuses, y sera également relocalisé.*

— 30 —

SOURCE : La Fiducie du patrimoine culturel des Augustines

INFORMATION :

SÉBASTIEN VÉZINA

Responsable des communications et de l'administration

75, rue des Remparts Québec (Québec) G1R 3R9

T 418.692.2492 | C 418.261.2614 | F 418.692.2668